

Communiqué de presse

Paris, le 13 décembre 2011

Le Conseil de surveillance de l'IEOM baisse le taux de réescompte

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'Émission d'Outre-mer (IEOM) s'est réuni, le 13 décembre 2011, à Paris, sous la présidence de M. Didier BRUNEEL, représentant du gouverneur de la Banque de France, et en présence de M. Nicolas DE SEZE, directeur général.

Le Conseil a fait un point de la situation économique et financière des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique ; la conjoncture dégradée de la Polynésie française a été jugée préoccupante. Les Balances des paiements 2010 de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française ont été présentées et commentées.

Le directeur général de l'IEOM a reçu un mandat afin que l'Institut apporte son concours à la Polynésie française pour mettre en œuvre le dispositif de traitement du surendettement et signer la convention afférente.

Le Conseil a également procédé à un examen de la situation monétaire au 30 juin 2011 ; il a, en particulier, analysé la situation des banques et l'évolution du coût du crédit aux entreprises.

Compte tenu du contexte économique et monétaire qui prévaut dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique et de l'évolution récente du taux directeur de l'Eurosystème, le Conseil de surveillance a décidé de diminuer le taux de réescompte de l'IEOM de 25 points de base pour le fixer à 1 %.

Le Conseil de surveillance a, en outre, décidé de maintenir les taux de la facilité de prêt marginal et de l'escompte de chèque à 1,75 %. Le taux de facilité de dépôt a été fixé à 0,25 %, inchangé. Les mesures exceptionnelles d'assouplissement du dispositif de la facilité de prêt marginal (remboursement sous 48 heures, acceptation de créances cotées 4 + en garantie) ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 2012.

Le Conseil a examiné et validé le budget de l'IEOM pour l'exercice 2012, tant en ce qui concerne les frais de fonctionnement que les investissements.

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer, banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna) menant sa propre politique monétaire, constitue un acteur clé du développement

économique et social de ces collectivités. Outre l'émission de ses propres billets et pièces, libellés en francs Pacifique, l'IEOM est également un observateur privilégié de la conjoncture économique, financière et bancaire ultramarine

Les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont accessibles gratuitement sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr. Contact presse : E. SERINGOT tel : 01 53 44 30 59, esther.seringot@iedom-ieom.fr